

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 21 (1876)
Heft: (20): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. le général Thomassin, dans son passage aux affaires indigènes, en Algérie, a donné la preuve de capacités administratives remarquables. Il va les développer sur un terrain aussi vaste que délicat. Nous ne doutons pas qu'il ne réponde à la confiance dont il est l'objet. (*Avenir militaire.*)

Genève. — Vu les certificats de capacité à eux délivrés, MM. les lieutenants Marignac, Charles-Adolphe; Martin, Alfred-Henri; Favre, Léopold; Fazy, Georges; Aubert, Charles; Ricou, Félix; Ouzmer, Frédéric, et Chenevière, Alfred, ont été promus au grade de premier lieutenant dans l'infanterie d'élite, par arrêté du Conseil d'Etat du 16 août 1876.

— Vendredi se sont terminées les opérations pour le recrutement de 1877. La commission sanitaire a examiné 505 recrues de 1857 et 42 recrues renvoyées des années précédentes, soit un total de 547.

Sur ce nombre, 373 hommes ont été déclarés aptes au service; 79 renvoyés pour un ou deux ans, et 95 renvoyés définitivement.

Les principales causes de renvoi définitif sont :

Acuité visuelle insuffisante, 32.

Insuffisance de thorax et de taille, 9.

Hernies, 13.

Pieds plats, 8.

Causes diverses, 33.

Sur les 79 renvois temporaires, 54 proviennent d'insuffisance du thorax.

La commission sanitaire a trouvé ces résultats des plus satisfaisants (68 % aptes au service).

La commission se composait de M. le lieutenant-colonel Rouge, de Lausanne, médecin de la 1^{re} division; M. le lieutenant-colonel Ritzchel, commandant d'arrondissement; MM. les majors Cérésole, de Morges, et Muller de Romainmôtier; M. le capitaine Dufour, médecin chef de l'hôpital ophthalmique, de Lausanne, et M. le lieutenant Larguier, de Lausanne.

Tessin (*Corresp. part.*). — Dimanche 20 du mois d'août eut lieu dans le Malcantone le premier tir des cadets dans notre canton. Les résultats furent satisfaisants, l'affluence des curieux extraordinaire. La fête avait été préparée par plusieurs patriotes de Malcantone.

On doit observer qu'une caisse de cartouches, expressément ordonnée à Thoune, coûta presque 25 fr. de transport. Les autorités fédérales ne devraient-elles pas faciliter davantage une institution aussi utile que celle du tir des cadets? X.

Vaud. — Voici le résultat exact des opérations de recrutement avec visite sanitaire et examen qui viennent d'avoir lieu dans le 1^{er} arrondissement vaudois :

Château-d'Œx. — Sur 29 recrues, 20 sont aptes au service, 4 sont renvoyées d'un an, 1 pour 2 ans et 4 ont été exemptées définitivement.

Aigle. — Sur 107 recrues, 52 sont aptes au service, 12 sont renvoyées d'un an, 4 pour 2 ans et 39 sont exemptées définitivement.

Vevey. — Sur 123 recrues, 76 sont aptes au service, 4 sont renvoyées d'un an, 5 pour 2 ans et 38 sont exemptées définitivement.

Lausanne. — Sur 261 recrues, 191 sont aptes au service, 29 sont renvoyées d'un an, 11 pour 2 ans et 30 sont exemptées définitivement.

Voilà donc au total, dit l'*Estafette*, 520 hommes qui se sont présentés à la visite, sur lesquels 329 seulement sont aptes au service militaire, tandis que 49 sont renvoyées d'un an, 21 pour 2 ans, pour développement insuffisant, et que 111, soit plus du 5^e du total, sont exemptés définitivement.

Qu'en conclure? Ou bien la population dégénère dans notre canton, ou bien la Confédération préfère de l'argent à des soldats.

Vient de paraître à la librairie A. Imer, rue de Bourg, Lausanne

MA RÉVOCATION

par le colonel divisionnaire DE GINGINS-LA SARRA, ancien commandant de la VIII^e division d'armée.

Brochure in-8° de 27 pages. — Prix : 40 cent.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.